



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, maire.

Etaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés : Catherine ALBERT pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Agnès BODIN pouvoir à Marie-Claude BOISSONNET, Hicham EL BAHRI pouvoir à Georges M'BOUSSI, Jean-Louis EZECHIEL pouvoir à Patrick CHARTIER, Alain HORNOY pouvoir à Grégoire JAUNEAULT, Jeanne LEMOINE pouvoir à Bernard PANNEFIEU, Margot MANNI pouvoir à André HOUET, Pierre-Noël MEIGNAN, Noam POTTIER pouvoir à Christophe PINEAU, Xavier ROYER pouvoir à Frédéric PANNIER.

Absents : Lisa COMBOT, Pierre DEVIGILI, Paul OPREA, Emilie PILLARD.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 31 / votants : 40.

Madame Claire VIAL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

I - PUBLICATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

✦ N°2024-03-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le maire ouvre la séance en évoquant les différents sujets qui vont être abordés. Tout d'abord le Projet artistique et culturel de territoire (PACT) 2024/2027 qui s'appuie directement sur le fonctionnement du conseil municipal et qui va permettre au maximum d'habitants de partager la culture et notamment aux élèves des écoles au travers de l'enseignement artistique et culturel (EAC). Ce projet rejoint également le monde associatif et met en mouvement les forces de la commune. Il définit la manière dont la commune propose et accompagne les initiatives et les associations sur le thème de la culture.

II - DOSSIER

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE 2024/2027

En premier lieu, Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge de la culture, remercie l'ensemble de l'équipe de la direction Culture, représentée par son directeur Yvan RAVAZ, pour son travail et pour la qualité des échanges et des débats dans le cadre de ce dossier.

L'offre culturelle est axée sur la diversité, l'accessibilité et la coopération. Les publics visés vont de la petite enfance, aux jeunes, aux adultes jusqu'aux personnes plus âgées. Les services sont constitués :

- Des médiathèques en réseau,

- De la saison culturelle avec une vingtaine de dates dont un tiers à destination du jeune public. Cette saison culturelle draine environ 4200 spectateurs et se compose de propositions gratuites et tarifées.
- De la galerie d'art contemporain Hors Champ à Saint-Mathurin-sur-Loire qui offre aux visiteurs de découvrir des expositions de peinture et sculpture.
- Les services incluent également les associations telles que l'école de musique Vallée Loire Authion présente sur 3 sites et Ciné Loire Authion à Corné qui porte les séances de cinéma à destination du public et aussi des scolaires.
- Enfin, l'éducation artistique et culturelle (EAC) intervient de manière transversale dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA) avec l'Education nationale, le Département, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'EAC permet de proposer aux enfants des écoles de bénéficier d'actions ponctuelles, régulières (dans les médiathèques), musicales (avec l'école de musique) et de projets plus longs (dans le cadre d'itinéraires proposés aux enseignants). L'EAC développe aussi des actions sous forme d'ateliers en direction des familles et des personnes âgées.

Madame BÉRANGER insiste sur le lien entre toutes ces actions et rappelle que la culture ne se limite pas aux spectacles. Elle s'appuie pour illustrer cela sur un projet mené avec la résidence de territoire et le Chabada d'Angers qui a proposé des mini-concerts, conduit des actions avec les écoles et les résidences autonomie et va déboucher sur une création collective ouverte à l'ensemble des habitants présentée en juin 2024.

Madame BÉRANGER indique que l'effectif de la direction Action culturelle représente 8,62 équivalent/temps plein. Le budget de cette direction s'élève à environ 211 000 €. Les subventions allouées dans le cadre de la culture avoisinent 186 000 € dont 163 000 € pour l'école de musique Vallée Loire Authion.

Les actions de diffusion concernent les expositions, les prêts de livres, les spectacles, les rencontres mais également l'accès aux ressources numériques du Bibliopôle pour les adhérents aux médiathèques. Les actions de médiation portent sur tout ce qui touche à l'EAC, sur les cours de l'école de musique, sur les ateliers pour tout public, l'accompagnement à la création artistique et le soutien aux associations.

Madame BÉRANGER expose que la réécriture du PACT 2024/2027 s'est inscrite dans une démarche participative qui a consisté en un diagnostic avec des consultations de terrain, une enquête en ligne et des entretiens bilatéraux et collectifs avec les différents partenaires. Des ateliers de concertation se sont ensuite déroulés pour définir les enjeux et élaborer des pistes d'actions.

La concertation des acteurs concernait les bénévoles de la saison culturelle et des médiathèques, les enseignants, des échanges avec les partenaires comme l'AICLA, l'école de musique, la maison de Loire en Anjou.

La concertation de terrain menée par un prestataire a porté sur des interviews en différents lieux de la commune sur 8 thématiques définies.

Enfin une enquête en ligne portant sur 5 axes a été réalisée auprès de personnes abonnées aux médiathèques, à la saison culturelle.

Les grandes tendances qui ont émergé de la concertation des habitants mettent en avant une définition très large de la culture en incluant le patrimoine naturel notamment la Loire. Elles témoignent d'une haute satisfaction de la qualité, la diversité et l'accessibilité des propositions qui sont faites ainsi qu'une bonne connaissance de cette offre. Les personnes ont des pratiques culturelles multiples et croisées puisque 60% d'entre elles fréquentent plusieurs structures de la commune (médiathèques, spectacles sur Loire-Authion ou hors de la commune) L'offre proposée semble adaptée en termes de répartition géographique grâce aux différents équipements communaux. Les freins portent surtout sur le manque de temps, le manque d'intérêt de certains publics. Il est constaté une faible mobilisation des jeunes. L'envie d'associer culture et convivialité a été mise en avant.

Au niveau des acteurs, il faut noter une satisfaction globale sur le soutien de la commune aux associations malgré une certaine confusion pouvant apparaître entre la vie associative et la culture dans le portage et suivi des projets. Les besoins spécifiques en locaux ainsi que le questionnement sur le bénévolat ont également émergé de cette concertation.

Après avoir présenté les différentes problématiques transversales auxquelles se trouve confrontée la culture (implication citoyenne, bénévolat, élargissement des publics, communication, financements...), Madame BÉRANGER présente ensuite le plan d'actions décliné autour de 4 axes : l'habitant impliqué, les publics, l'offre et la transversalité et portant sur les actions suivantes :

AMÉLIORER L'EXISTANT

Habitant impliqué

- Accompagner l'élaboration du programme Guid'Assos : ce guide existe déjà et répond aux préoccupations de l'ensemble des associations.
- Repenser les modalités de dépôts de demande de subventions afin de clarifier ce point auprès des associations
- Définir des modes d'emploi des salles municipales.

Publics

- Programmer des rencontres dans le cadre des temps de présence artistique : il peut s'agir de spectacles à l'issue d'une résidence artistique à destination des habitants, des élèves des écoles.
- Renforcer la convivialité lors des événements dans l'espace public : possibilité offerte à toute association de tenir un bar lors d'un événement ou spectacle et lui permettre d'assister à la manifestation proposée.
- Conforter les offres spécifiques à destination de la petite-enfance, des scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC), et des seniors

Offre

- Garantir la programmation d'une saison culturelle itinérante
- Valoriser le patrimoine naturel lors des événements municipaux : poursuivre ce qui se fait déjà au niveau de Fleuves en fête et dans le cadre de Rives d'été.
- Traiter la thématique environnementale dans la programmation régulière.

INNOVER POUR LE QUOTIDIEN

Habitant impliqué

- Programmer des temps de partage et de convivialité, et associer les bénévoles aux contenus artistiques : inviter les bénévoles des médiathèques à un spectacle de la saison culturelle, proposer à des bénévoles de la saison culturelle d'accompagner la chargée de programmation pour découvrir de nouveaux spectacles.
- Accompagner la mutualisation de matériels et équipements : cette action touche plus particulièrement tout ce qui tourne autour du théâtre amateur.

Publics

- Définir une stratégie de communication globale et pas uniquement de la saison culturelle
- Prendre en charge le transport des enfants fréquentant les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires dans le cadre d'actions EAC.
- Expérimenter un groupe de programmation spectacle vivant avec des jeunes : en lien avec l'AICLA, il s'agit de permettre à un groupe de jeunes d'assister à 3 spectacles en compagnie de la chargée de programmation en vue de décider lequel des 3 pourrait être intégré à la programmation culturelle.
- Etudier la faisabilité d'un système de portage de livres à domicile en lien notamment avec le CCAS.

Offre

- Etudier l'opportunité d'une tarification « quotient familial » : il s'agit d'une réflexion à destination de l'école de musique
- Développer une offre Arts Visuels « hors les murs » et participative : une séance de cinéma en extérieur sera proposée dans le cadre de Rives d'été le 1^{er} juin à Corné
- Développer la sensibilisation à l'environnement et au risque inondation : cette action concernera les scolaires en lien avec la Maison de Loire en Anjou
- Valoriser les pratiques amateurs

- Etudier l'opportunité d'appels à projets thématiques : une somme pourrait être inscrite pour développer des appels à projets sur certaines thématiques par les habitants.

FAIRE ÉVOLUER LES MODES D'ORGANISATION

Habitant impliqué

- Etablir au niveau des associations des conventions de partenariat et systématiser les temps d'échange et de bilan.
- Elaborer au niveau des médiathèques une charte des bénévoles, des livrets d'accueil et proposer des formations.
- Repenser la gouvernance de LA saison culturelle : l'élaboration d'une saison culturelle est un exercice compliqué devant prendre en compte de nombreux partenaires, des questions budgétaires, des équipements. Il est donc souhaité s'orienter vers la notion de culture partagée et de spectacles partagés.

Publics

- Garantir l'analyse « opportunité / faisabilité » des projets.
- Valoriser la convivialité dans l'attribution des subventions pour les associations qui l'intègrent dans leur projet

Offre

- Développer les partenariats à l'échelle locale, départementale et régionale.
- Renforcer la présence de la Direction Action Culturelle dans les réseaux professionnels.
- Garantir la transversalité des résidences de territoire.

S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX

Offre

- Etudier l'opportunité de la réhabilitation de l'église de La Bohalle et ses abords dans le cadre d'une étude à confier à l'Agence d'urbanisme de la région angevine.
- Etudier les opportunités de relogement de l'école de musique Vallée Loire Authion à Saint-Mathurin-sur-Loire.
- Etudier l'opportunité et la faisabilité du redimensionnement de la médiathèque de Brain-sur-l'Authion en raison des importants projets de constructions en cours.
- Repenser l'offre de Lecture Publique locale dans le cadre du déménagement de la bibliothèque Bauné s'inscrivant dans le projet Bauné demain.
- Questionner les usages et les besoins liés à l'Espace du Séquoia en s'interrogeant sur le fait de consacrer cet équipement à la culture.

Madame BÉRANGER rappelle que la politique culturelle est transversale à toutes les autres politiques publiques initiées au niveau communal. Elle ajoute que cette démarche de réécriture du PACT devra faire l'objet d'une évaluation et que la question d'une réorganisation au niveau des services des directions de l'Action culturelle et du Tourisme Evènementiel Vie associative et sportive pourra être étudiée.

Dans le cadre du cadrage budgétaire, elle évoque l'attention portée sur la maîtrise des dépenses dédiées aux différents projets et le maintien du niveau de subventions allouées aux associations. En termes de ressources, les travaux porteront sur la redéfinition des tarifs ainsi que sur la recherche de financements notamment avec le recours au mécénat.

Madame BÉRANGER informe que ces travaux de réécriture du Projet artistique et culturel de territoire seront présentés à la population le 6 avril 2024 à Andard.

Elle précise qu'il s'agit d'une politique culturelle globale avec un accent important porté sur l'éducation artistique et culturelle, une politique culturelle qui va vers, hors les murs, qui est gratuite en vue d'éviter l'entre-soi, diversifiée et qui vient en complémentarité avec les propositions des associations du territoire.

Madame Claire VIAL, adjointe à l'éducation, rappelle toute l'importance de cette politique auprès des enfants qui contribue entre autres à favoriser l'égalité d'accès à la culture, ce qui est apprécié tant par les parents d'élèves que par les enseignants.

Madame Marie-France RENO, adjointe en charge de l'animation du pôle Solidarités et vie locale, indique que ce long travail a permis de mettre en exergue la participation tant des associations que des habitants et des élus. Elle se félicite que ce PACT laisse la place à l'expérimentation, notamment aux jeunes via l'AICLA, ce qui marque une réelle ouverture.

III - SOLIDARITÉ ET VIE LOCALE

Culture

✚ N°2024-03-02 : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACT) 2024/2027

A la suite de la présentation par Madame BÉRANGER de l'ensemble de l'offre culturelle au sein de Loire-Authion, le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jeanne LEMOINE et Bernard PANNEFIEU), approuve le Projet artistique et culturel de territoire 2024/2027 et la mise en œuvre du programme d'actions qui en découle pour l'année 2024.

IV - AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE

✚ N°2024-03-03 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE (AURA)

Jean-Charles PRONO et Grégoire JAUNEALT, membres du conseil d'administration de l'AURA ne participent ni au débat ni au vote.

Madame Marie-France RENO, 1^{ère} adjointe au maire, expose que l'activité de l'AURA s'exerce prioritairement et principalement sur la réalisation d'un programme partenarial d'activités d'intérêt collectif, élaboré et négocié avec ses membres et portant sur :

- L'observation territoriale, la valorisation et la diffusion de connaissances,
- Des études exploratoires et la mise en œuvre des transitions,
- L'accompagnement des politiques d'aménagement, de planification et stratégies territoriales.

Elle rappelle que le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2024-2027 de Loire-Authion, fixe comme objectif pour l'année 2024 d'étudier l'opportunité d'un projet artistique et culturel d'envergure au sein de l'église de La Bohalle, nécessitant de questionner le devenir du bâtiment et de ses abords.

Aussi, une convention de partenariat pour l'année 2024 a-t-elle été établie pour définir le cadre de réalisation du programme partenarial entre la commune de Loire-Authion et l'AURA.

En réponse à la question de Monsieur Bernard PANNEFIEU, Madame RENO spécifie que la convention et la participation de 15 000 € à verser par la commune porte uniquement sur l'étude de faisabilité du projet sur l'église de La Bohalle.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jeanne LEMOINE et Bernard PANNEFIEU), approuve la convention de partenariat avec l'AURA, au titre notamment de laquelle la commune s'engage à verser à cette dernière une participation de 15 000 € pour l'année 2024.

V - SOLIDARITÉS ET VIE LOCALE

Animations locales et touristiques

✚ **N°2024-03-04 : APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT TOUTES SAISONS - FOURNITURE ET POSE DE PETITS MATÉRIELS ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR UN TERRAIN DE SPORT TOUTES SAISONS - COMPLEXE SPORTIF JEAN CHERRÉ**

Monsieur Christophe PINEAU, délégué au sport et à la vie associative, retrace les grandes lignes du projet d'aménagement de terrain de sport toutes saisons au complexe sportif Jean Cherré. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans une politique sportive en cours d'écriture et plus globalement dans l'amélioration des structures sportives et l'accompagnement des associations dans leurs activités. Ce projet a débuté en 2022 à l'issue de l'étude d'optimisation des terrains de football dont les conclusions ont conduit à la réalisation d'un terrain toutes saisons implanté à Brain-sur-l'Authion avec le consensus de l'ensemble des présidents des clubs du territoire. Les objectifs de ce terrain portent sur le fait d'augmenter le nombre d'heures de pratique sportive et aussi de diminuer les coûts d'entretien par rapport à un terrain enherbé. A l'issue de la présentation détaillée du projet et des différentes phases qui ont jalonné son élaboration, Monsieur PINEAU présente les résultats de la consultation lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de ce terrain de sport toutes saisons.

Il indique qu'à l'issue de la réunion de choix des offres en date du 20 février, les entreprises suivantes ont été retenues :

- pour le lot n°1 : Terrassements, revêtements, et VRD, l'offre du Groupement ART-DAN composé de la société ART-DAN (mandataire du groupement) et de la société FIELDSERVICES (co-traitant du groupement), d'un montant total forfaitaire de 865 500 € HT soit 1 038 600 € TTC,
- pour le lot n°2 : Fourniture et pose de clôtures, et de pare-ballons, l'offre de la société NGE PAYSAGE, d'un montant forfaitaire de 126 999,61 € HT soit 152 399,53 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises suscitées pour un montant global de 1 190 999,53 € TTC.

✚ **N°2024-03-05 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML) POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF JEAN CHERRE**

Monsieur Patrick CHARTIER, délégué au SIEML, ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur PINEAU rappelle que l'objectif de ce terrain de sport toutes saisons est élargi afin de proposer un équipement polyvalent offrant la possibilité d'exercer des pratiques sportives toute l'année et avec un nombre d'heures d'ouverture de l'équipement plus large. Il présente ainsi le détail estimatif de travaux d'éclairage de ce terrain qui s'élève à 155 388,85 € TTC proposé par le SIEML.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au SIEML une participation de 155 388,85 € TTC correspondant à ces travaux. Le SIEML versera à la commune une participation de 38 847,22 € à l'issue des travaux.

Monsieur PINEAU précise que ces travaux s'étaleront sur 12 semaines à partir de fin mai 2024. Leur réception et la mise en service de l'éclairage devraient intervenir en septembre 2024.

✚ **N°2024-03-06 : ADOPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT TOUTES SAISONS COMPLEXE SPORTIF JEAN CHERRE - VALIDATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur PINEAU expose qu'à la suite du choix des entreprises retenues pour réaliser les travaux d'aménagement du terrain de sport toutes saisons, il convient de mettre à jour le plan

de financement de cette opération qui inclut également l'éclairage de ce terrain. Il indique que le projet est ainsi réévalué à 1 181 357 € HT soit 1 417 628,40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette opération et valide le plan de financement prévisionnel comme suit :

Descriptifs des dépenses	Montant HT	Financement	Montant
Etudes préalables	22 016 €	Etat - DETR	445 800 €
		Département de Maine-et-Loire – Aide aux investissements des communes	100 000 €
Travaux terrain	992 500 €	Région PDL - Contrat Pays de la Loire 2023/2026	96 730 €
Travaux éclairage	129 491 €	Fonds Angers Loire Métropole dans le cadre du CPL 2026	96 730 €
Contrôle et divers imprévus	37 350 €	Fonds d'aide au football amateur (FAFA)	25 000 €
		S.I.E.M.L. (éclairage)	38 847 €
		Commune	378 250 €
TOTAL DEPENSES	1 181 357 €	TOTAL RECETTES	1 181 357 €

Education - Enfance

✚ **N°2024-03-07 : ACCUEIL DE LOISIRS : TARIFICATION DES MINI-CAMPS**

Madame Claire VIAL rappelle qu'à la suite du marché de prestation de services à l'association Léo Lagrange Ouest pour la gestion des 5 accueils de loisirs et des mini-camps, il appartient à la commune de fixer les tarifs des mini-camps.

A l'unanimité, le conseil municipal, fixe ces tarifs comme suit, qui représentent une augmentation de 4% par rapport aux tarifs actuels :

Quotient Familial	< 336€	de 336€ à 600€	de 601€ à 800€	de 801€ à 1000€	de 1001€ à 1250€	de 1251€ à 1500€	> 1501€
Commune							
3 jours	68 €	74 €	88 €	96 €	103 €	106 €	113 €
4 jours	89 €	99 €	118 €	127 €	136 €	141 €	151 €
5 jours	112 €	124 €	148 €	159 €	171 €	177 €	188 €
Hors commune							
3 jours	103 €	109 €	124 €	131 €	138 €	141 €	149 €
4 jours	125 €	134 €	152 €	161 €	171 €	175 €	184 €
5 jours	148 €	159 €	183 €	194 €	206 €	212 €	224 €

VI - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PARTICIPATION CITOYENNE

✚ **N°2024-03-08 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ACTEE - SUBVENTION POSTE D'ECONOME DE FLUX**

Madame Laurence BROSSARD, adjointe en charge de la transition numérique, de la participation citoyenne et de la relation aux usagers, expose qu'en vue de la mise en place du schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), une réflexion porte sur la connaissance du patrimoine bâti et la rénovation énergétique. Elle est confiée notamment à l'agent communal économe de flux.

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) et plus spécifiquement du Fonds Chêne, la demande d'aide sollicitée afin de prendre en charge 65 % des coûts du poste d'économe de flux sur une durée de 36 mois a été acceptée. Aussi, convient-il maintenant d'établir une convention pour préciser les engagements réciproques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions de la convention ACTEE pour le subventionnement du poste d'économiste de flux.

✚ **N°2024-03-09 : AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU AERIENS :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Madame BROSSARD, présente les demandes de subvention déposées avant le 31 décembre 2023 et validées dans le cadre de l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau aériens.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer aux différents bénéficiaires une subvention d'équipement pour l'aide à l'achat de ces récupérateurs d'eau de pluie. Le montant total des subventions s'élève à 1 231,03 €.

Madame BROSSARD rappelle que 278 dossiers de subvention ont été traités par la commune depuis le lancement de cette opération, pour un montant global de 16 878 €. Elle ajoute que d'autres dossiers de demande de subvention arrivés entre-temps ont été dirigés vers Angers Loire Métropole qui pilote dorénavant cette opération.

VII - AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE

Urbanisme

✚ **N°2024-03-10 : SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE - CONVENTION
DE MANDAT AVEC ALTER PUBLIC**

Monsieur Daniel RAULT, membre des instances d'Alter Public, ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur Grégoire JAUNEALT, adjoint en charge de l'animation du pôle Aménagement Développement et cadre de vie, expose que Le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de Loire-Authion s'est construit sur 3 axes avec pour objectif de générer des économies de fonctionnement notamment via la diminution des dépenses énergétiques et la rationalisation du nombre de bâtiments :

1. Axe 1 - Continuer la gestion patrimoniale et fiabiliser la connaissance du patrimoine pour mieux l'entretenir ;
2. Axe 2 - Mettre en place les injonctions du décret tertiaire en cohérence avec les engagements pris au titre de la démarche Climat Air Energie sur les bâtiments les plus énergivores, afin d'optimiser ainsi les coûts de fonctionnement ;
3. Axe 3 - Engager une démarche de cessions de certains bâtiments.

Il indique que la commune souhaite confier à Alter Public la mise en œuvre de l'axe 2 sur les bâtiments identifiés prioritaires, à savoir :

- Le complexe sportif Jean Cherré à Brain-sur-l'Authion (partie vestiaires foot, gym, judo, tennis de table, soit 2 000 m² environ)
- Le groupe scolaire Charles Perrault à Brain-sur-l'Authion
- L'Espace Jeanne de Laval à Andard
- L'école Joseph Froger et la mairie annexe à Andard
- L'école Les Bateliers à La Daguenière
- L'espace du Séquoia à Corné.

Le mandat portera sur une mission de diagnostic complet avec présentation de préconisations afin de permettre à la commune de faire le choix des travaux de rénovation énergétique à mener, ainsi que sur le suivi de ces travaux.

L'enveloppe confiée à Alter Public est estimée, à titre prévisionnel, à 1 746 031 € HT, à laquelle s'ajoutera la rémunération de la SPL fixée à 87 302 € HT soit un total de 1 833 333 € HT soit 2 200 000 € TTC.

Monsieur André HOUET souhaite connaître la durée de retour sur investissement que s'est fixée la commune. Monsieur le maire précise que l'objectif est de baisser la consommation en fluides sur l'ensemble des bâtiments en question. Il va s'agir également de déterminer la capacité de la commune à engager les travaux. Il s'agit de travaux de rénovation thermique et pas de la restructuration de locaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mandat avec Alter Public.

N°2024-03-11 : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ANCIEN BATIMENT PERISCOLAIRE COMMUNE DELEGUEE DE CORNE - CONVENTION DE MANDAT AVEC ALTER PUBLIC

Monsieur Daniel RAULT, membre des instances d'Alter Public, ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur JAUNEALT rappelle que le conseil municipal a adopté le 9 janvier 2024 le projet d'aménagement du bâtiment situé place du Logis des Moines au sein de la commune déléguée de Corné en vue de proposer une salle familiale à destination des habitants et la réalisation de nouveaux bureaux pour les services communaux.

La commune souhaite confier à Alter Public le suivi de ce projet. Le mandat portera sur la préparation du choix des entreprises de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que sur le suivi des opérations de travaux, jusqu'à leur réception et la fin des opérations de parfait achèvement.

L'enveloppe confiée à Alter Public est estimée, à titre prévisionnel, à 158 334 € HT, à laquelle s'ajoutera la rémunération de la SPL fixée à 8 333 € HT soit un total de 166 667 € HT soit 200 000 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mandat avec Alter Public.

N°2024-03-12 : CONTRAT DE MIXITE SOCIALE TRIPARTITE ENTRE L'ETAT, ANGERS LOIRE METROPOLE ET LA COMMUNE DE LOIRE-AUTHION

Monsieur le maire informe que Loire-Authion est soumise à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), à savoir disposer de 20% de logements sociaux sur la base des résidences principales à partir de 2020. Il indique que cet objectif sera difficile à atteindre car la situation des différentes communes historiques était très disparate en termes de logement social préalablement au passage en commune nouvelle.

Monsieur Daniel RAULT, adjoint en charge du droit des sols et du suivi de la planification urbaine indique qu'au 1^{er} janvier 2022, la commune disposait de 802 logements sociaux, soit 11,98 % de logements sociaux.

A cette même date, il manque 537 logements sociaux à Loire-Authion pour atteindre les objectifs de la loi SRU.

Parallèlement, Angers Loire Métropole (ALM) impose, dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) aux communes n'atteignant pas les 20% de logements sociaux, de construire 35% de logements locatifs sociaux et 15% de logements en accession aidée (PSLA).

Aussi, à défaut, la commune doit engager un rattrapage progressif et réaliste de production de logements sociaux à travers la signature d'un contrat de mixité sociale.

Monsieur RAULT expose que la commune est soumise par l'Etat à un prélèvement sur ses ressources depuis 2022. Néanmoins, certaines dépenses en faveur de la réalisation de logements sociaux sont déductibles du prélèvement.

De ce fait, la commune n'autorise pas les ventes de logements sociaux par les organismes HLM.

Le contrat de mixité sociale permet de contractualiser annuellement des objectifs triennaux de réalisation partagés (Etat, commune), en lien avec le délégataire des aides à la pierre (Angers Loire Métropole).

Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans prorogée, par avenant par période triennale.

Il s'organise, pour la période 2023-2025, autour de 3 volets :

- 1^{er} volet - points de repères sur le logement social sur la commune,
- 2^{ème} volet - outils et leviers d'action pour le développement du logement social,
- 3^{ème} volet - objectifs, engagements et projets : la feuille de route pour 2023-2025.

Pour mémoire, les objectifs réalisés dans le contrat de mixité sociale 2020-2022 sont les suivants :

Période triennale	Objectif SRU/3 DS 2020-2022
Nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) construits fixés	116
Nombre de LLS construits réalisés	195

soit un solde positif de 79 logements à reporter sur la période 2023-2025.

Pour la période 2023-2025, il est prévu de réaliser 87 logements sur les 134 logements à réaliser (25% du nombre de logements sociaux manquants). Cette prévision, ajoutée aux 79 logements réalisés reportés, représentera un excédent de 32 logements en fin de période 2023-2025 à reporter sur la période triennale 2025-2028. La commune envisage aussi la transformation de 13 logements communaux en logements sociaux. Si cette transformation est réalisée, le solde à reporter sera de 45.

Dans le cadre de la dynamique territoriale en faveur du logement social, la commune s'engage dans différentes actions pour atteindre les objectifs fixés en termes d'action foncière :

- en assurant le portage foncier directement ou par des tiers (Alter - ALM) dans des opérations d'aménagement (La Minoterie à Saint-Mathurin-sur-Loire, l'Hôpiteau à Brain-sur-l'Authion, le Clos du Pé et la ZA des Magnolias à Corné)
- en vendant les logements communaux à un bailleur social permettant leur transformation en logements sociaux.

En matière d'urbanisme et d'aménagement, la réflexion pourrait être engagée sur la mise en place de servitudes de mixité sociale à intégrer dans la prochaine révision du PLUi pour des opérations de divisions parcellaires privées. Ceci permettrait de faire participer les aménageurs privés aux côtés de la commune à l'atteinte des objectifs de logements sociaux.

Concernant la programmation et le financement du logement social, un classement de la commune en zone de tension du marché immobilier plus favorable serait à solliciter.

La commune devrait s'engager à produire des logements sociaux sur les opérations :

- ZAC Buissons Belles Gantières à Brain-sur-l'Authion (67 logements - 17 logements sociaux)
- Lotissement Les Rimoux 2 à Corné (50 logements - 10 logements sociaux)
- Lotissement Le Petit train à Andard (2 logements sociaux)
- 2 opérations de constructions en renouvellement urbain avec Maine-et-Loire Habitat :
 - La Minoterie à Saint-Mathurin-sur-Loire (47 logements sociaux)
 - La résidence « sénior » à La Daguinière.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jeanne LEMOINE et Bernard PANNEFIEU) valide le contrat de mixité 2023-2025 avec l'Etat et Angers Loire Métropole.

✚ **N°2024-03-13 : CESSION DES IMMEUBLES AT 13, AT 21 ET AV 585 - 46 LEVEE JEANNE DE LAVAL - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur RAULT expose que ces parcelles comprennent une petite maison d'habitation de 71 m² avec jardin. Cette maison d'habitation, mise à disposition par la commune au CCAS

comme logement très social, tout en conservant la propriété, est aujourd'hui vacante et nécessite la réalisation de travaux de mise en conformité.

Monsieur et Madame MAUBERT, voisins de cette propriété, demeurant au 44 levée Jeanne de Laval, Saint-Mathurin-sur-Loire ont fait part de leur intention d'acquérir cet immeuble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Monsieur et Madame MAUBERT les parcelles AT 13, AT 21 et AV 585 au prix de 130 000 €, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.

✚ **N°2024-03-14 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZC 44 - LA MARSAULAYE - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur RAULT expose que Monsieur Bastien TRANCHANT, exploitant agricole, a fait part à la commune de son intention d'acquérir la parcelle ZC 44 d'une contenance de 2 ha 11 a 19 ca sise la Marsaulaye, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, qu'il exploite en vertu d'un bail à ferme consenti par la commune.

Le conseil municipal, unanime, décide de céder cette parcelle au prix de 8 025,22 €, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur.

✚ **N°2024-03-15 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES 042 YA 98 ET 042 YA 99 - LA MAUVAIE - COMMUNE DELEGUEE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur RAULT informe que dans le cadre d'une succession, les consorts Patry ont pris contact avec les services de la commune en vue de céder les parcelles 042 YA 98 (42 m²) et 042 YA 99 (161 m²) sises au lieudit La Mauvraie sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion au prix de 60 €.

Ces parcelles, en nature de chemin et propriété des consorts Patry, sont utilisées et entretenues par la commune et constituent un chemin bordant l'Authion, en partant du parking situé à proximité du pont de l'Authion jusqu'à la ligne de chemin de fer.

La commune n'étant pas propriétaire d'une partie de ce chemin qu'elle utilise, il convient par conséquent de régulariser la situation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès des consorts Patry, les parcelles 042 YA 98 (42 m²) et 042 YA 99 (161 m²) au prix de 60 €, soit 0,30 € / m², les frais de notaire étant à la charge de la commune.

✚ **N°2024-03-16 : CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ET ANGERS LOIRE METROPOLE - ROUTE DEPARTEMENTALE 74 - COMMUNE DELEGUEE DE BAUNE**

Monsieur Grégoire JAUNEAULT expose que la commune souhaite aménager le parking du cimetière de la commune déléguée de Bauné et créer un aménagement piétonnier le long de la route départementale (RD) 74. Ces travaux ont pour objectifs de sécuriser les cheminements des piétons au droit du cimetière et de déplacer les stationnements des véhicules hors emprise de la RD.

Dans cette optique, le département de Maine-et-Loire propose une convention qui autorise la commune à réaliser les travaux en qualité de maître d'ouvrage.

La convention définit les modalités et les responsabilités d'entretien, entre la commune, le département et la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, des aménagements prévus sur la RD 74.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de cette convention.

VIII - RESSOURCES

Administration générale

✦ **N°2024-03-17 : LIEU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est amené à se réunir vendredi 15 mars 2024 à 12h30 afin d'émettre un avis sur la déclaration d'utilité publique portant sur le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur les communes de Loire-Authion et Trélazé. Or, la salle des fêtes de Saint-Mathurin-sur-Loire, lieu institutionnel et habituel des séances de conseil municipal, n'étant pas disponible à cette date, il est donc nécessaire de tenir cette séance dans un autre lieu.

Le conseil municipal, unanime, décide de tenir, à titre exceptionnel, la séance du conseil municipal du 15 mars 2024 dans la salle des fêtes de la commune déléguée de La Bohalle.

IX - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire présente la décision qu'il a prise en vertu des délégations que lui a confiées le conseil municipal.

Madame Maryline TESSIER informe que le CCAS poursuit ses actions et ses animations auprès des seniors. Les repas des Aînés vont débuter dès dimanche 10 mars à Saint-Mathurin-sur-Loire.

Dans le cadre des actions menées par le CCAS sur le « bien vieillir à domicile » et sur la lutte contre l'isolement, elle informe que la journée de passation pour les jeunes appelés à travailler en service civique auprès des seniors s'est tenue ce jour. La nouvelle équipe de 5 jeunes a été accueillie et interviendra pendant 8 mois auprès d'une douzaine de personnes à domicile.

Madame BROSSARD rappelle que la 2^{ème} session de l'accueil des nouveaux habitants se tiendra samedi 9 mars à 9h30 à Loire Odyssée.

Madame BÉRANGER annonce le prochain spectacle de la saison culturelle à destination des scolaires mardi 19 mars après-midi et à 19h30 pour tout public salle du Séquoia à Corné.

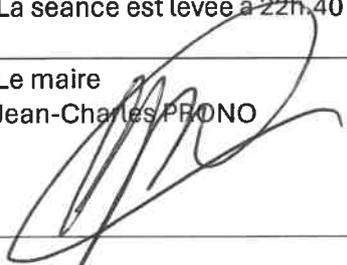
Madame RENOU présente le flyer réalisé par l'AICLA sur les Maisons des Jeunes et des Habitants et les différentes actions qui sont proposées dans ce cadre (temps d'accueil et d'animation dédiés pour les jeunes et tout public, activités, espaces d'information et d'accompagnement des habitants).

Monsieur le maire annonce le ciné-débat sur le monde agricole salle du Séquoia mardi 12 mars à 20h avec la projection du film « Les ogres de la terre ». Il évoque l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur l'évolution du monde agricole dans le contexte de crise actuel.

VI - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22h.40

Le maire
Jean-Charles PRONO



La secrétaire de séance
Claire VIAL

